



DISTRICT DE VENDEE DE FOOTBALL

Commission Départementale Sportive et Règlementaire Cellule Football U12-U13

PROCÈS-VERBAL N° 2 – SAISON 2021/2022

Réunion du : **MARDI 26 OCTOBRE 2021**

Présents : M. Bastien PASQUEREAU, Référent Foot U12-U13
M. Christian GUIBERT, Président de la Commission
M. Florent MANDIN – Responsable de la Cellule
Mrs Michel DROCHON – David GROLEAU
Michael MECHIN – Olivier PACREAU - Valéry PINEAU

Excusé : M. Etienne GREAU

--

1. Championnat U13 / 1ère Phase

La cellule valide les classements de la 1ère phase.

Phase1 – « Brassage »

201 équipes

- 2 équipes U14 Féminines (Roche ESOF et St Georges Guyonnière FC)
- 2 équipes en Régional U13 / La Roche VF et Le Poiré Sur Vie VF

Elite 1	Elite 2	Départemental 1	Départemental 2	Départemental 3	Départemental 4
6 équipes 1 gr. x 6 éq.	6 équipes 1 gr. x 6 éq.	23 équipes 3 gr. x 6 éq. 1 gr. x 5 éq.	47 équipes 7 gr. x 6 éq. 1 gr. x 5 éq.	49 équipes 5 gr. x 6 éq. 3 gr. x 5 éq. 1 gr. x 4 éq.	68 équipes 9 gr. x 6 éq. 2 gr. x 5 éq. 1 gr. x 4 éq.

Phase 2 – U13

La commission établit les groupes en fonction du tableau "Architecture U13 - Montées – descentes" mis en ligne sur le site début octobre 2021.

- Championnat « Elite1 »: Groupe 8 équipes
Accession « Elite 2 » Phase 1 : Les Sables TVEC – La Roche ESO
14 Journées – Matches aller/retour
- Championnat « Elite2 »: 2 Groupes 6 équipes
4 maintiens – 2 descentes en DDS
5 Journées (dates idem D1-D2-D3-D4)
- Engagements supplémentaires: Ec. Pays de Monts 2 – TVEC 85 Les Sables 4
Roche Généraudière 2
- Retrait: SS Ile d'Yeu 1
- Nombre d'équipes : 203

Elite 1	Elite 2	Départemental 1	Départemental 2	Départemental 3	Départemental 4
8 équipes 1 gr. x 8 éq.	12 équipes 2 gr. x 6 éq.	24 équipes 4 gr. x 6 éq.	36 équipes 6 gr. x 6 éq.	53 équipes 8 gr. x 6 éq. 1 gr. x 5 éq.	68 équipes 8 gr. x 6 éq. 4 gr. x 5 éq.

- 2 équipes en Régional U13

Dates : Championnat – Phase 2 (Elite 2 – D1 – D2 – D3 – D4)

J.1	06 novembre 2021	J.4	27 novembre 2021
J.2	13 novembre 2021	J.5	04 décembre 2021
J.3	20 novembre 2021	Rattrapage	11 décembre 2021

Infos éducateurs-responsables U13

RAPPEL

L'arbitrage à la touche **est obligatoirement** assuré par un joueur remplaçant, assisté d'un dirigeant, et ce quelle que soit la Division (sauf pour une équipe se présentant avec 8 joueurs).

INFORMATIONS ESSENTIELLES

1. Pour remplir la feuille de match U13 papier, tout responsable d'équipe, éducateur, doit être en possession :
- du listing des joueurs de la catégorie concernée sur papier (édition via footclubs).
2. Suite à la vérification des feuilles de matchs, nous vous rappelons qu'en application de l'article 59 des RG, tout joueur ou dirigeant inscrit sur la feuille de match doit être licencié. En conséquence, nous vous informons qu'une amende pour absence de licence est appliquée pour chaque licence manquante et qu'il est de la responsabilité du Président du Club de faire le nécessaire pour que cela ne se reproduise plus. (Après vérification, courrier envoyé au club pour information)
3. Les demandes de modifications de matchs (changement de date et/ou d'horaire et/ou d'installation) seront saisies sur Footclubs. Veuillez entrer en contact avec votre secrétaire/correspondant du club pour toute modification.

2 – Coupe / Challenge de Vendée U13

- Coupe : 64 équipes (4 descentes Phase 2 « Elite 2 » + 24 / Départementale 1 + 36 / Départementale 2).
- Challenge de Vendée : 120 équipes (53 Départementale 3 et 67 Départementale 4)
Ne participe pas : Ile d'Yeu SS 1- Talmont St Hilaire 2
Participation des 2 équipes féminines en Coupe ou Challenge de Vendée U13, suivant le niveau d'évolution en phase 2.

Rappel des journées
- 15 janvier 2022
- 22 janvier 2022
- 29 janvier 2022

- Mise en ligne des groupes : Coupe et Challenge de Vendée U13 sur le site, début décembre 2021.

Prochaine réunion restreinte

Mise en place – Coupe/Challenge de Vendée U13

Début décembre 2021 – Date à déterminer

Convoqués : Mrs DROCHON Michel - GROLEAU David – MANDIN Florent

Prochaine réunion plénière

- Lundi 10 janvier 2022
19H 00

Le responsable de la Cellule
Florent MANDIN